



Liste de contrôle de la recevabilité des
dossiers de plans directeurs (PDCoM & PDL)
soumis à examen préalable (art. 28a LATC)

Cette liste doit être remplie par la Commune (et/ou par son mandataire) et transmise avec le dossier. Elle est composée de trois parties: A) renseignements généraux; B) liste des services cantonaux pouvant être concernés par le dossier; C) liste des documents à remettre pour ledit dossier et des renseignements à fournir selon les objets traités par le dossier.

A RENSEIGNEMENTS GENERAUX

La zone grisée est à remplir par la Commune ou par son mandataire.

1	Nom de la Commune:		1
2	Type de dossier (PDCoM ou PDL):		2
3	Nom du dossier:		3
4	Coordonnées géographiques (X/Y):	X: / Y:	4
5	Date:		5
6	N° CIAC (à remplir par SDT-AC):		6

B LISTE DES SERVICES CANTONAUX POUVANT ETRE CONCERNES PAR LE DOSSIER

La colonne "D" est à cocher par la Commune (ou son mandataire) si elle a, auparavant, consulté ladite entité administrative; et la colonne "E" si elle (la Commune) estime que ladite entité doit être consultée pour l'examen préalable. La colonne "F" est réservée au SDT-AC.

		D	E	F
1	Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)			
1.1	Direction organisation et planification, Constructions scolaires (DGEO-DOP-CS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1.1
2	Etablissement cantonal d'assurance incendie et des éléments naturels (ECA)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2
3	Service de l'agriculture (SAGR)			
3.1	Office cantonal de la viticulture et de la promotion (SAGR-OCV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3.1
3.2	Bureau de l'économie rurale (SAGR-BER)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3.2
4	Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)			
4.1	Section distribution de l'eau (SCAV-DE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	4.1
5	Service du développement territorial (SDT)			
5.1	Division améliorations foncières (SDT-AF)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5.1
5.2	Groupe opérationnel des pôles (SDT-GOP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	5.2
6	Service de l'économie, du logement et du tourisme (SELT)			
6.1	Promotion et développement économiques (SELT-ECO)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	6.1
7	Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	7
8	Service des eaux, sols et assainissement (SESA)			
8.1	Section assainissement urbain et rural (SESA-AUR)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.1
8.2	Section assainissement industriel (SESA-AI)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.2
8.3	Division économie hydraulique (SESA-EH)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.3
8.4	Division eaux souterraines (SESA-ES)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.4
8.5	Section gestion des déchets (SESA-GD)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.5
8.6	Section carrières et dépôts d'excavation (SESA-CADE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.6
8.7	Section sols (SESA-SOLS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	8.7

Check-List n° 1

Liste de contrôle de la recevabilité des dossiers de plans directeurs

 Nom dossier:

9	Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN)				
9.1	Division environnement	(SEVEN-DENV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9.1
9.2	Division énergie	(SEVEN-DEN)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	9.2
10	Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN)				
10.1	Section conservation des forêts	(SFFN-COFO)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10.1
10.2	Centre de la conservation de la faune et de la nature	(SFFN-CCFN)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	10.2
11	Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPAL)				
11.1	Section monuments et sites	(SIPAL-MS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11.1
11.2	Section archéologie cantonale	(SIPAL-AC)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	11.2
12	Service de la mobilité	(SM)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	12
13	Service d'aide et de prévoyance sociales	(SPAS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	13
14	Service des routes	(SR)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	14
15	Service de la santé publique	(SSP)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	15
16	Commission des rives du lac	(CRL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	16
17	Commission interdépartementale pour la protection de l'environnement	(CIPE)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	17

c LISTE DES DOCUMENTS DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR SELON LE CAS

La colonne "E" est à cocher par la Commune (ou son mandataire). La colonne "F" est réservée au SDT-AC.

Domaine	Objet	Documents et renseignements demandés	Bases légales et documents référence	E	F
1 Composition du dossier de base	1.1 Documents	Projet de plan(s) avec le texte	RLATC: art. 5b et 7a	<input type="checkbox"/>	1.1.1
		Rapport d'aménagement, selon 7a RLATC	RLATC: art. 5b et 7a	<input type="checkbox"/>	1.1.2
	1.2 Nombre de dossiers	8 exemplaires de tous les documents	RLATC: art. 7a	<input type="checkbox"/>	1.2
2 Forme du dossier de base	2.1 Signatures	Plan et règlement sont signés par le Syndic et le Secrétaire communal (si dossier transmis directement par le mandataire, une lettre de demande d'examen préalable signée par le Syndic et le Secrétaire communal)	LATC: art. 17 al. 2	<input type="checkbox"/>	2.1
	2.2 Elaboration plans directeurs	Personne qualifiée	LATC: art. 5a	<input type="checkbox"/>	2.2
	2.3 Fond de plan	Etre à jour, aux normes cadastrales et comprend les coordonnées géographiques	RLATC: art. 5b	<input type="checkbox"/>	2.3
3 Informations de fond du dossier de base (liste non exhaustive)	3.1 Thèmes à traiter: Urbanisation, mobilité, environnement, énergie et ceux mentionnés à l'art. 36 LATC	Décrire les objectifs, principes, mesures	LATC: art. 25, 35 et 36 (38b PDL)	<input type="checkbox"/>	3.1.1
		Programme d'actions de la Municipalité.		<input type="checkbox"/>	3.1.2
	3.2 Explication et justification du projet	Rapport d'aménagement, selon l'art. 7a RLATC, doit démontrer la conformité du projet «aux buts et principes de l'aménagement du territoire, à la protection de l'environnement, aux autres plans directeurs, ainsi qu'aux options communales et régionales de développement».	RLATC: art. 7a	<input type="checkbox"/>	3.2
	3.3 Conformité au PDCn	Informations sur les différentes mesures du PDCn (A11, A12, B11, B12, F12, D13, etc.)	PDCn	<input type="checkbox"/>	3.3

Check-List n° 1
Liste de contrôle de la recevabilité des dossiers de plans directeurs

Nom dossier: _____

3.4	Conformité aux planifications régionales et intercommunales	Préavis de la région ou du schéma directeur et des communes voisines si elles sont concernées	LATC: art. 35 et 37	<input type="checkbox"/>	3.4
3.5	Mobilité	Détermination (demandée par la commune) de l'entreprise de transports collectifs (CFF ou autres entreprises, si concernées), à l'attention du SM Préavis de l'OFROU en cas de proximité d'une route nationale	LCdF: art. 18ss	<input type="checkbox"/>	3.5
3.6	Améliorations foncières	Dans le cadre d'une étude de faisabilité, le plan directeur et l'étude préliminaire en améliorations foncières sont examinés de manière simultanée (pour Plan directeur localisé - PDL).	LAF: art. 4 LATC: art. 55	<input type="checkbox"/>	3.6
3.7	Dangers naturels et sismiques	Carte indicative, cartes des dangers naturels si établies, cartes des sols de fondation et cadastre des ouvrages de protection si établi	Base légale en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>	3.7
3.8	Espaces réservés aux eaux	Intégration des espaces réservés aux eaux	LEaux: art. 36a OEaux: art. 41a, 41b, 41c	<input type="checkbox"/>	3.8